

Article 5 : information

Toute information concernant cette demande peut être obtenue auprès de Monsieur François LATRU, représentant du conseiller technique de la société « Boudignat d'Athis » GAEC :

Chambre d'Agriculture de la Marne
Complexe agricole du Mont Bernard
Route de Suippes – CS 90525
51009 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. : 03 26 64 08 13
Adresse électronique : accueil-chalons@marne.chambagri.fr

Article 6 : clôture de la consultation du public

À l'expiration du délai fixé à l'article 1er, soit le **9 novembre 2026** au soir, la conseillère municipale désignée par le conseil municipal de Villiers-sur-Seine (77114) pour réaliser la présente procédure clôt le registre visé à l'article 3 du présent arrêté, et le transmet, **au plus tard avant le 23 novembre 2026**, à l'Unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT.

Article 7 : avis des conseils municipaux

Les conseils municipaux des communes de Villiers-sur-Seine (77), Noyen-sur-Seine (77), Hermé (77), La Chapelle-Rablais (77), Courceroy (10), Gumery (10), Trainel (10), La Motte-Tilly (10), Fontenay-de-Bossery (10) et Fontaine-Mâcon (10) sont appelés à formuler leurs avis, par voie de délibération, sur la demande d'enregistrement présentée par la société « Boudignat d'Athis » GAEC dès réception du dossier d'enregistrement.

Seuls les avis exprimés et transmis à l'Unité départementale de Seine-et-Marne de la DRIEAT avant le **23 novembre 2026** peuvent être pris en considération.

Article 8 : autorité compétente pour prendre la décision

L'autorité compétente est le Préfet de Seine-et-Marne.

Article 9 : exécution de l'arrêté

- Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de Seine-et-Marne,
- Madame la conseillère municipale désignée par le conseil municipal de Villiers-sur-Seine (77114) pour réaliser la présente procédure,
- Madame et Messieurs les Maires des communes de Noyen-sur-Seine (77), Hermé (77), La Chapelle-Rablais (77), Courceroy (10), Gumery (10), Trainel (10), La Motte-Tilly (10), Fontenay-de-Bossery (10) et Fontaine-Mâcon (10),
- Madame la Directrice régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports de la région Île-de-France,
- Madame la Cheffe de l'unité départementale de Seine-et-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports d'Île de France,